

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 30 avril à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 18 avril 2024,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 18
Présents : 10
Votants : 13
(dont 3 mandats)

Etaient présents : Fabienne POUZET, Éric CUSEY, Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE,
Sylvie MOREAU, Anne-Claire AUGEREAU, Pierre ABRIAT,
Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD

Absents excusés : Louis-Marie MERCERON qui a donné pouvoir à Virginie FAVIER
Catherine PINEAU qui a donné pouvoir à Éric CUSEY
Christelle GIRAUD qui a donné pouvoir à Sylvie MOREAU
Thibault BONNANFANT

Absents : François GUILLOT, Éric MILLET, Cécile THOMAS et
Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Affiché le 3 mai 2024

Secrétaire : Louis-Marie MERCERON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

DEMANDES DE SUBVENTIONS REÇUES EN MAIRIE (délibérations n° 2024-04-05)

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les demandes de subventions reçues en mairie et validées par la
commission d'attribution des subventions en mars 2024,

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide d'attribuer les subventions
suivantes :

- 600 € à l'amicale des secouristes créchois pour l'achat de matériel nécessaire et d'équipements individuels non fournis par le département pour les secouristes.
- 15 € à la chambre des métiers et de l'artisanat de la Vienne pour un jeune de la commune scolarisé.
- 90 € à l'association La Flèche Créchoise qui accueille 6 adhérents de la commune pour la pratique du tir à l'arc.
- 100 € au comité des foires de Saint-Maixent-l'École pour la récompense des éleveurs méritants.
- 120 € à l'association des amis de l'hôpital pour 8 résidents de la commune.
- 60 € à l'association Les Amis des Fauvettes pour 4 résidents de la commune.
- 500 € à la compagnie les Expl'Orateurs pour la journée du 25 mai 2024 sous le signe de l'enfance.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX



La secrétaire de séance,
Fabienne POUZET

